



Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2026.

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 septembre à la Maison de l'Age d'Or à partir de 18h30.

I PPRIF

A la suite de l'enquête publique qui a eu lieu ce printemps, la préfecture de région a approuvé par un arrêté du 10 juillet publié le 16 juillet au recueil des actes administratifs le PPRIF applicable à la ville d'Aix en Provence.

Ce PPRIF n'ayant aucunement pris en compte les fortes réserves émises par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique (nécessité d'identifier les secteurs prioritaires pour lesquels le schéma d'amélioration de la défensabilité doit produire ses effets dans un délai resserré de 2 à 3 ans sans attendre le délai global de 5 ans figurant dans le PPRIF, instauration d'un dispositif de suivi et de compte rendu périodique avec un tableau de bord annuel rendu public...), 7 CIQ et l'association Sauvegarde Bibémus ont fait un recours gracieux auprès du préfet en vue d'intégrer diverses mesures opposables à la ville d'Aix en Provence, recours auquel la fédération des CIQ du Pays d'Aix n'a pas souhaité s'associer.

Ce recours a été déposé par l'entremise d'un cabinet d'avocats ce qui représente un coût de 600€ dont 75 à la charge du CIQ Cézanne Torse.

Les signataires n'ignorent pas que ce recours a peu de chances d'aboutir mais il leur a paru indispensable de réagir pour manifester leur inquiétude devant la faible prise en compte du risque incendie dans notre ville et ce dans le contexte très inquiétant des incendies constatés cet été notamment dans les Landes et le Var.

La problématique du PPRIF permet aussi d'évoquer la question du débroussaillage de la promenade du Roc Fleuri qui a été mal réglée cette année. Alors qu'en juin 2025, cette opération avait été effectuée, à la satisfaction générale, il n'en a pas été de même cette année. Non seulement cette opération a été effectuée très tardivement (en septembre) mais elle n'a donné lieu qu'à un débroussaillage très partiel laissant subsister sur la majeure partie de la promenade de très hautes herbes qui constituent un matériau inflammable susceptible d'alimenter un feu de forêt. Les nombreux contacts établis tout au long de l'été avec le maire adjoint et les services concernés n'ayant pas abouti, il est décidé de saisir le maire de cette situation pour éviter en 2027 la reconduction du mauvais feuillet de cette année.

II Suites du dossier RICM

A l'occasion de l'enquête publique relative à la modification n° 2 du PLUI, le CIQ a rappelé sa demande visant à la mise en place de trottoirs aux normes dans cette voie en se fondant sur l'ER 200 inscrit depuis longtemps dans les documents d'urbanisme et son souhait de voir maintenu le double sens de circulation sur cette voie. Il est précisé que cette demande a été rapidement et fortement relayée par les maires de Vauvenargues et de Saint Marc de Jaumegarde suite au courrier circonstancié adressé au maire par les 3 CIQ Cézanne Torse, Pont de Béraud et Nord Est début juillet.

Philippe Danilo ayant indiqué qu'il était partisan d'une expérimentation d'un sens unique en se fondant sur la proposition

faite par Mr Chevalier lors de la réunion de travail d'avril dernier, il a été précisé que cette orientation avait été initialement envisagée par les 3 présidents des CIQ concernés mais, qu'après réflexion, il était apparu préférable de ne pas évoquer cette hypothèse dans le courrier envoyé au maire.

L'enquête publique sur la modification n° 2 avait aussi permis aux partisans du sens unique en l'occurrence l'association Les riverains du RICM de rappeler leur point de vue et de critiquer la position prise par les 3 CIQ.

Ce sujet a aussi été au cœur du sondage proposé par l'association Les Voix de RICM mise en place par un membre dissident des Riverains du RICM pour permettre aux utilisateurs du RICM de faire connaître leur point de vue.

Ce sujet et celui annexe d'un parking aux Arts et Métiers a enfin donné lieu à un double questionnement lors du conseil municipal du 28 septembre sur les intentions de la mairie sur ces points. Mr Chevalier a répondu sur le premier point en indiquant qu'une concertation aurait lieu sur le projet de parking en fin d'année après une rencontre en novembre avec un partenaire (en l'occurrence vraisemblablement le directeur de l'ENSAM) mais n'a donné aucune indication sur la problématique du sens unique.

III Parc Constant et parking AMS

Les travaux tant attendus du parc Constant sont maintenant lancés avec un achèvement prévu au début de l'année prochaine. En raison de ce chantier, la mairie a autorisé en juin dernier l'association AMS à occuper temporairement un terrain arboré situé à côté de la Tour d'Aygosi non loin du parking existant pour les commerces de cette résidence.

Cette décision non concertée a donné lieu à une vive réaction du conseil syndical de la Tour d'Aygosi qui a initié une pétition

immédiatement soutenue par le CIQ et qui a eu un grand succès (plus de 4000 participants).

A de multiples reprises, le CIQ est intervenu cet été auprès de Mr Chevalier en lui demandant d'autoriser les personnels d'AMS à garer leurs voitures sur le parking Carcassonne.

C'est cette solution qui a en définitive été retenue puisqu'une autorisation en ce sens a d'abord été donnée pour le mois d'août , prolongée début septembre par un nouvel arrêté étendant cette autorisation jusqu'au 30 novembre.

Cette question a aussi été évoquée lors du conseil municipal du 28 septembre à la suite d'une interpellation d'un conseiller municipal de l'opposition.

Cela a permis à madame le maire d'indiquer très clairement qu'aucun parking pérenne est prévu à cet endroit et à Mr Chevalier de préciser que les autorisations de parking sur Carcassonne seront prolongées en tant que de besoin au-delà du 30 novembre.

IV Réunion transport du 17 septembre

Cette réunion annuelle organisée par la fédération des CIQ avec le service transport de la métropole et Keolis a permis de constater une nette amélioration du fonctionnement de la ligne M1 suite à la mise en place en juin 2026 des nouveaux bus Mercedes thermiques en remplacement des bus électriques utilisés jusqu'à présent et qui étaient peu fiables.

S'agissant des dysfonctionnements constatés sur la ligne 110 (avec des arrêts non marqués par certains bus), il a été rappelé que lorsqu'un usager constate un tel fait, il est nécessaire de documenter ces manques en notant le jour et l'heure où ils ont été constatés pour qu'ils puissent être remontés au niveau de Keolis.

Sur la question irritante de la non fiabilité des horaires annoncés via le QR code affiché dans tous les arrêts de bus qui devraient donner

l'horaire exact du prochain bus, nos interlocuteurs n'ont pu que rappeler leur impuissance à ce sujet en raison de la persistance de problèmes informatiques importants au niveau de la métropole. Cette situation est d'autant plus étonnante que l'application Mobilité disponible par ailleurs sur smartphone donne, semble-t-il, de très bons résultats, les deux dispositifs ne pouvant fonctionner qu'avec les mêmes données. Le président se rapprochera de nos interlocuteurs pour avoir une explication précise sur ces difficultés.

Compte tenu des difficultés constatées pour faire respecter les limitations de vitesse, la question de la mise en place de feux intelligents (qui passent au rouge lorsqu'une vitesse excessive est constatée) sera aussi évoquée.

En ce qui concerne l'absence de bancs à de nombreux arrêts de bus, la réponse a été claire : pour la métropole, la mise en place d'un abri bus implique automatiquement celle d'un banc mais il est hors de question de mettre en place des bancs en l'absence d'abribus, la municipalité pouvant cependant se substituer à la métropole pour mettre en place de tels équipements.

S'agissant de la remise en route de la diablino D, la métropole a indiqué qu'elle y était totalement opposée car cette ligne a été mise en place de manière provisoire lors des travaux des trois places, qu'elle est trop courte (700 mètres), que le public n'a pas été au rendez vous et que les contraintes budgétaires l'obligent à faire des choix en permanence mais il a aussi été précisé que rien n'empêchait la municipalité à mettre en place un tel dispositif.

Il est précisé que Mr Chevalier qui était présent durant une partie de la réunion n'était plus là lorsque ces questions ont été évoquées.

V Multiplication des squats

Tout récemment, les dépôts sauvages très volumineux résultant du vieux squat installé dans le bois de la Cortésine ont enfin été enlevés par une société spécialisée missionnée par la mairie. Une benne

entière a été mobilisée à cette occasion. Il reste à gérer les dépôts contenus dans une cavité située à proximité et très difficile d'accès et dont l'enlèvement ne figurait pas dans le devis validé par la mairie. La meilleure solution serait de murer cette cavité ou à tout le moins de la masquer pour éviter toute reconstitution d'un squat à cet endroit. Une demande a été adressée en ce sens à la mairie.

Il subsiste d'autres squats inhabités de petite taille heureusement dans la Cortésine le long de la rive gauche de la Torse et dans la promenade du Roc Fleuri près de la Campagne Silve. Les services de propreté de la ville ont été saisis de cette question. Un autre squat a été repéré tout récemment près de la Tour d'Aygosi. Celui-ci étant habité, les services sociaux de la ville ont été avertis.

Les conteneurs écologiques installés dans la promenade de la Torse ayant été soit vandalisés, soit utilisés à mauvais escient en raison du non respect du protocole complexe prévu ont été enlevés par les services de la métropole pour ce qui concerne le contenant et par les services de la ville pour ce qui concerne le contenu et ce dans des délais rapides qu'il faut souligner.

VI Autres points

- les sangliers ne se contentent plus des espaces boisés de notre quartier. L'un d'entre eux a été observé dans l'avenue des Ecoles militaires où un bac d'ordures ménagères a été récemment renversé sur la chaussée nécessitant là aussi l'intervention rapide du service de propreté. Il en est de même s'agissant de la corbeille avec sac en plastique située près du pont de la Torse et qui est très régulièrement éventrée comme en attestent les nombreux signalements faits à ce sujet. Pour régler le problème, il a été demandé l'installation d'une corbeille en dur.
- un sondage sur l'utilisation de la procédure « Je signale » a été proposé récemment dans la dernière newsletter. Il est demandé

aux administrateurs de le renseigner pour faire un bilan de cette application.

- il est indiqué que nos deux CIQ participeront à la manifestation « la nature en ville » qui sera organisée le samedi 24 octobre. A cette occasion une déambulation sera proposée le long du PNU qui nous conduira de la rue Coubertin au lycée Cézanne. Cela permettra de mettre en avant l'action « Un arbre dans la haie » qui a démarré au printemps 2026 et qui permet d'identifier les arbres qui poussent tout seuls notamment dans les haies et qui sont nombreux dans le PNU. Cette déambulation permettra aussi de sensibiliser les promeneurs à la problématique du chancre coloré qui conduira bientôt à l'abattage de 13 grands platanes. Cette déambulation empruntera aussi le cheminement le long de la rive droite du Baret qui est maintenant utilisable grâce au démantèlement de l'important squat qui y était implanté (cf point V).
- la prochaine assemblée générale du CIQ est prévue le samedi 30 janvier après midi mais cette date n'a pas été confirmée par la Grande Bastide compte tenu d'une possible utilisation de cette salle pour les vœux 2026. Une deuxième date a donc été retenue en l'occurrence le samedi 6 février.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 14 décembre

Michel Braunstein